



Dossier suivi par : Ariane Voyatzakis

Le 03/12/2024

Accompagnement à la décarbonation

Avec le soutien de l'ADEME, l'ANIA propose un programme d'accompagnement à la décarbonation pour les industries alimentaires, de toute taille, tous secteurs, en France métropolitaine, Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte.

Les entreprises auront accès, en libre choix selon leurs besoins, à un catalogue de modules de formation et d'accompagnement individualisés par des experts accrédités dans le respect de la confidentialité. Ces modules couvrent des formations/accompagnements courts de quelques jours jusqu'à des accompagnements stratégiques sur 12 mois et se déclinent en 3 thématiques :

- Management de l'énergie : identifier les différents leviers de décarbonation ;
- Stratégies de décarbonation : structurer sa feuille de route et élaborer sa trajectoire d'investissement ;
- Financement de la transition : concrétiser le financement de son projet d'investissement.

La subvention de l'Ademe couvre entre 60% (entreprise + 250 salariés) et 80% (- de 50 salariés) du coût.

Le programme comportera également trois sessions collectives pour le partage d'informations et l'échange entre pairs à Paris ou en visioconférence. Le lancement est prévu en janvier 2025 avec un effectif cible de 20 entreprises et une réunion de bilan final en juin 2026.

La diversité des entreprises dans le champ des adhérents de l'ANIA est propice à des échanges intéressants de partage et comparaison pour favoriser la transition écologique vers des pratiques plus vertueuses.

[Pour en savoir plus : Replay du webinaire de lancement](#)

Contenu du programme

Axes	Taux d'aide	Actions	Assiette éligible (€ HT)
Formation	80% < 250 salariés 40% ≥ 250 salariés	PROREFEI	3700 €
		ACT pas à pas	1000 €
		ACT évaluation	500 €
		Financement	500 €
Accompagnement	80% TPE 70% PME 60% ETI et grands groupes	Etude globale (audit + étude d'opportunité)	15 000 €
		Etude opportunité mix énergétique	10 000 €
		ACT pas à pas	30 000 €
		Trajectoire d'investissements bas carbone (TIBC)	20 000 €
		Stratégies & trajectoires d'investissements bas carbone (ACT pas à pas et TIBC)	50 000 €
		Coaching projet investissement	5 000 €
Certification / labellisation	20% de l'assiette Aide plafonnée à 40 k€	ACT évaluation	5 000 €
		Prime à la certification ISO 50 001	Dépenses énergétiques annuelles des sites bénéficiaires

Le détail des modules est disponible sur [ce lien](#).

Les modules de formation bénéficient d'une prise en charge supplémentaire par OCAPIAT à l'initiative des entreprises.

Condition d'éligibilité : la réalisation préalable d'un diagnostic

Les coûts internes et les coûts liés à la réalisation d'un diagnostic prérequis à l'accompagnement (Bilan carbone ou audit énergétique) peuvent faire l'objet d'un financement par ailleurs ([Diag Décarbon'action de BPI France](#), aide aux audits énergétiques volontaires de l'ADEME).

Chaque entreprise doit réaliser a minima une formation ou un accompagnement individuel du programme.